Conseil communal du 23 septembre 2024

Notes de synthèse

Séance publique

1. DECISIONS DE TUTELLE : COMMUNICATION :

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance des décisions de la Tutelle concernant :
- modification de l'article 5 des statuts de la Régie Communale Autonome Saint-Ghislain Sports (CC du 27 mai 2024) : **approbation en date du 3 juillet 2024**
- augmentation du capital de la Régie Communale Autonome Saint-Ghislain Sports (CC du 27 mai 2024) : **approbation en date du 3 juillet 2024**
- comptes de la Régie foncière pour l'exercice 2023 (CC du 24 juin 2024) : **prorogation du délai pour statuer en date du 5 août 2024** et **approbation en date du 26 août 2024.**

2. DEMISSION D'UN CONSEILLER COMMUNAL DU GROUPE POLITIQUE "OSONS !" : PRISE D'ACTE :

Il est proposé au Conseil de prendre acte :
- de la démission de M. DROUSIE Laurent, Conseiller communal, du groupe politique "Osons !", laquelle prend effet à la date du présent Conseil
- du fait que M. DROUSIE, en vertu de l'article L5111-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en démissionnant dudit groupe politique, est démissionnaire de plein droit de tous les mandats qu'il exerçait à titre dérivé.

3. DEMISSION D'UN CONSEILLER COMMUNAL DU GROUPE POLITIQUE PS : PRISE D'ACTE :

Il est proposé au Conseil de prendre acte :
- de la démission de Mme DEMAREZ Séverine, Conseillère communale, du groupe politique PS, laquelle prend effet à la date du présent Conseil
- du fait que Mme DEMAREZ, en vertu de l'article L5111-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en démissionnant dudit groupe politique, est démissionnaire de plein droit de tous les mandats qu'elle exerçait à titre dérivé.

4. DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR A L'INTERCOMMUNALE GABRIELLE PASSELECQ : PRISE D'ACTE ET PROPOSITION D'UN REMPLACANT :

Il est proposé au Conseil de :
- prendre acte de la démission de M. BAURAIN Pascal en qualité d'Administrateur au Conseil d'administration de l'Intercommunale Gabrielle Passelecq représentant la Ville de Saint-Ghislain
- proposer en remplacement un nouveau candidat (représentant la Ville de Saint-Ghislain) au Conseil d'administration de l'Intercommunale Gabrielle Passelecq :
  - sur proposition du groupe "Osons !" : .....

Notes de synthèse

5. PATRIMOINE : REGIE FONCIERE - BIEN SIS RUE EMILE MATHIEU A TERTRE : DECISION DEFINITIVE DE CESSION :

Il est proposé au Conseil de :
- prendre acte que la cession du bien sis rue Emile Mathieu 26 à Tertre est dédié à la société à responsabilité limitée XXX et non pas au particulier qui la représente, société qui a remis l'offre "ferme" (sans condition suspensive d'obtention d'un crédit hypothécaire) la plus élevée, d'un montant de 92 500 EUR, conformément au projet d'acte annexé au dossier
- charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

6. FABRIQUE D'EGLISE SAINT-ELOI DE DOUVRAIN : COMPTE DE L'EXERCICE 2023 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte de l'année 2023 de la Fabrique d'église Saint-Eloi de Douvrain.

7. FABRIQUE D'EGLISE SAINT-ELOI DE DOUVRAIN : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1 DE L'EXERCICE 2024 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la première modification budgétaire pour l'exercice 2024 de la Fabrique d'église Saint-Eloi de Douvrain

8. IDEA : SECTEUR HISTORIQUE - FRAIS DE FONCTIONNEMENT EN ASSAINISSEMENT BIS : APPEL A SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE L'INTERCOMMUNALE - ANNEE 2023 : PARTS D :

Il est proposé au Conseil de prendre en charge le montant de 22 463,66 EUR sous forme de prise de participation en parts D du capital de l'IDEA, montant correspondant à la quote-part de la Ville dans les frais de fonctionnement en Assainissement bis pour l'année 2023.

9. IDEA : SECTEUR HISTORIQUE - DIHECS 2023 DE L'ASSAINISSEMENT BIS : APPEL A SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE L'INTERCOMMUNALE - PARTS D :

Il est proposé au Conseil de prendre en charge le montant de 6 300,10 EUR sous forme de prise de participation en parts D dans le capital de l'IDEA, montant représentant la quote-part de la Ville dans les travaux dits "DIHECS" (Dépense Importante Hors Exploitation Courante) de l'Assainissement bis.

10. PROCES-VERBAL DE VERIFICATION DE LA CAISSE DE LA DIRECTRICE FINANCIERE : 2E TRIMESTRE 2024 :

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Directrice financière concernant la période du 1er janvier au 31 mai 2024.

11. VILLE : MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 2 DE L'EXERCICE 2024 - ARRET :

Il est proposé au Conseil :
- d'adapter les crédits budgétaires de l'exercice 2024
- d'arrêter les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2024.

Notes de synthèse

12. *CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : MODIFICATION DU STATUT PECUNIAIRE ET ADMINISTRATIF EN VUE DE L'INTEGRATION DE L'ECHELLE IFIC11 POUR LE PERSONNEL SOIGNANT EN MAISON DE REPOS ET DE SOINS (MRS) :*

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification du statut pécuniaire en vue de l'intégration des barèmes et fonctions sectorielles IFIC en Maison de repos et de soins (MRS).

13. *CONVENTION DE CREDIT : PLAN DE REPRISE ET DE RESILIENCE (PRR) - ECOLE COMMUNALE DE DOUVRAIN (PROJET N° 20230024) :*

Il est proposé au Conseil :
- d'approuver la convention de crédit entre le Fonds Ecureuil de la Communauté française et la Ville de Saint-Ghislain concernant les travaux de démolition et reconstruction de nouvelles classes permettant la suppression de modules préfabriqués de l'école de Douvrain
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

14. *CONVENTION DE CREDIT : PLAN DE REPRISE ET DE RESILIENCE (PRR) - ECOLE COMMUNALE DES HERBIERES (PROJET N° 20230023) :*

Il est proposé au Conseil :
- d'approuver la convention de crédit entre le Fonds Ecureuil de la Communauté française et la Ville de Saint-Ghislain concernant les travaux de démolition et de reconstruction de l'école des Herbières
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

15. *SUBVENTION OCTROYEE A SEPTEM : SUPPLEMENT 2024 - APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil :
- d'approuver l'octroi d'une subvention supplémentaire en numéraire pour l'année 2024 au bénéficiaire suivant :
    - Septem : 19 750 EUR (budget extraordinaire)
- d'autoriser le Collège communal à allouer, durant l'exercice 2024, les subventions reprises dans le Règlement communal, dans le respect des articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, aux associations reconnues par la Ville
- de confier au Collège communal le contrôle :
    - des subventions supérieures à 2 500 EUR mais inférieures à 25 000 EUR via une déclaration sur l'honneur du bénéficiaire d'avoir utilisé la subvention aux fins pour lesquelles elle a été octroyée et un rapport d'activités
    - des subventions supérieures à 25 000 EUR, en ce compris la vérification des comptes et bilans et la production d'un rapport financier
- d'autoriser le Collège communal à statuer sur les justificatifs remis par les bénéficiaires au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant le millésime durant lequel la subvention a été octroyée.

Notes de synthèse

16. PROJET D'ARRETE MINISTERIEL DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE RELATIF A LA CREATION DE ZONES STRIEES SUR LA PLACE DE BAUDOUR, A SON CARREFOUR AVEC L'AVENUE LOUIS GOBLET : AVIS :

Il est proposé au Conseil de remettre un avis favorable sur le projet d'Arrêté ministériel du Service Public de Wallonie portant Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif à la création de deux zones striées sur la place de Baudour, à son carrefour avec l'avenue Louis Goblet.

17. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UNE ZONE DE LIVRAISON - RUE DE L'ABATTOIR A SAINT-GHISLAIN :

Il est proposé au Conseil de voter le Règlement complémentaire sur le roulage relatif à l'abrogation de la mesure relative à l'interdiction de stationner devant les n° 27 à 31 prise dans l'article 6 de sa délibération du 20 juin 2020 et à l'interdiction du stationnement du côté impair, entre les n° 27 à 31, du lundi au vendredi, de 08H00 à 16H30, sur une distance de 25 m dans la rue la rue de l'Abattoir à Saint-Ghislain.

18. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UN STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE EMILE LETE A SIRAULT :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à la création d'un emplacement pour personnes handicapées devant le n° 64A de la rue Emile Lété à Sirault.

19. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UN STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE PREMIERE A SAINT-GHISLAIN :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à la création d'un stationnement réservé aux personnes handicapées devant le n° 18 de la rue Première à Saint-Ghislain.

20. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UN SENS GIRATOIRE AU CHATEAU II - RUE DE CHIEVRES A TERTRE :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à l'interdiction de circuler à tout conducteur dans le sens anti-horlogique autour du Château II, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre.

21. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : DIVISION AXIALE ET DELIMITATION DU BORD FICTIF DE LA CHAUSSEE - RUE OCTAVE MALICE A VILLEROT :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à la division de la chaussée en deux bandes de circulation et la délimitation de la chaussée par un bord fictif du côté pair dans la rue Octave Malice à Villerot, entre le n° 2 et l'îlot situé au débouché sur la place de Villerot.

Notes de synthèse

22. *REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UN RETRECISSEMENT CENTRAL ET D'UNE ZONE D'EVITEMENT CENTRALE - CITE MICHEL DRAMAIX A SIRAULT :*

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à la création de zones d'évitement trapézoïdales d'une longueur de 5 m, disposées en vis-à-vis et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3 m, à hauteur du n° 11 et d'une zone d'évitement trapézoïdale réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3 m entre la rue des Etangs et le n° 35 dans la cité Michel Dramaix à Sirault.

23. *REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION DE ZONES D'EVITEMENT STRIEES ET D'UN ILOT CENTRAL - CARREFOUR ENTRE LA RUE VERSET, LE CHEMIN DU LONG BOULE ET L'AVENUE LOUIS GOBLET A BAUDOUR :*

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à la création de zones d'évitement striées établies à son débouché sur l'avenue Louis Goblet dans la rue Verset à Baudour et la canalisation de la circulation par un îlot central dans le chemin du Long Boule à Baudour, à son débouché sur l'avenue Louis Goblet.

24. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240068) : SECURISATION DES ACCES AU PARC DE BAUDOUR - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de sécurisation des accès au parc de Baudour.

25. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240088) : INSTALLATION D'UN BARDAGE SUR LA TOITURE DU MODULE A L'ECOLE DE DOUVRAIN - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché d'installation d'un bardage sur la toiture du module à l'école de Douvrain.

26. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240001) : RENOVATION ENERGETIQUE DES PAVILLONS 4 ET 5 DU SITE DE L'ADMINISTRATION - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de rénovation énergétique des pavillons 4 (SCORE) et 5 (Action Sociale Jeunesse et Coopération - ASJC) du site de l'Administration communale.

27. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240056) : REFECTION DE LA RUE DU MOUCHON - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de réfection complète de la rue du Mouchon à Hautrage.

Notes de synthèse

28. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240071) : REALISATION DES ABORDS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE A SIRAULT - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de réalisation des abords dans le cadre de la construction d'une crèche à Sirault.

29. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240081) : CREATION D'UNE LIAISON CYCLABLE ENTRE LA RUE DU SAS ET LA RUE DE L'ECHAPPEE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de réhabilitation d'un sentier créé sur l'ancienne ligne de chemin de fer, entre le futur parking de délestage à la rue du Sas et la rue de l'Echappée à Saint-Ghislain et ce, en vue de créer une liaison cyclable entre lesdites rues.

30. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240057) : AMELIORATION DE LA RUE DU MARECHAL - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de réfection complète de la rue du Maréchal à Baudour.

31. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240078) : MISSION D'AUTEUR DE PROJET POUR L'AMELIORATION DE LA RUE DU SAS - PHASE I : ETUDE DE FAISABILITE - DECISION DE RECOURIR A L'ARTICLE 30 DE LA LOI DU 17 JUIN 2016 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS ET SES MODIFICATIONS ULTERIEURES, CONCERNANT LES RELATIONS "IN HOUSE" : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de mission d'auteur de projet pour l'amélioration de la rue du Sas à Saint-Ghislain.

32. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240077) : MISSION D'AUTEUR DE PROJET POUR L'AMELIORATION DE LA RUE DU PORT - PHASE I : ETUDE DE FAISABILITE - DECISION DE RECOURIR A L'ARTICLE 30 DE LA LOI DU 17 JUIN 2016 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS ET SES MODIFICATIONS ULTERIEURES, CONCERNANT LES RELATIONS "IN HOUSE" : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de mission d'auteur de projet pour l'amélioration de la rue du Port à Saint-Ghislain.

33. *ACCORD SECTORIEL DU 18 DECEMBRE 2023 RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UNE MESURE DE REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES PUERICULTRICES EN FIN DE CARRIERE : ACCORD SUR L'OCTROI DE CONGES COMPLEMENTAIRES AU PERSONNEL D'ACCUEIL DES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE :*

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur l'octroi de congés complémentaires au personnel d'accueil des milieux d'accueil de la petite enfance, conformément à l'accord sectoriel du 18 décembre 2023 sur la revalorisation des conditions de travail du personnel d'accueil des milieux d'accueil de la petite enfance organisé par une autorité publique en Fédération Wallonie-Bruxelles et au protocole d'accord syndical du 4 septembre 2024.

Notes de synthèse

34. REVISION DE LA DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 MAI 2023 CONCERNANT LA VALORISATION DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CONTRAT-PROGRAMME DE L'ASBL SEPTEM 2025-2029 :

Il est proposé au Conseil de réviser sa décision du 22 mai 2023 marquant son accord de principe sur la poursuite des engagements financiers envers l'ASBL Septem afin d'inclure, dans lesdits engagements pour le contrat-programme 2025-2029, la valorisation de la contribution relative à la mise à disposition de personnel équivalent à 4/5e temps, actuellement estimée à 60 800 EUR par an.

35. REGLEMENT GENERAL DE POLICE : ABROGATION D'UN ARTICLE :

Il est proposé au Conseil d'abroger l'article 30 du Règlement Général de Police réglementant l'usage du protoxyde d'azote suite à l'entrée en vigueur, en date du 8 avril 2024, d'un Arrêté royal limitant l'usage détourné dudit protoxyde.

36. ORDONNANCE DU BOURGMESTRE SUR BASE DE L'ARTICLE 134 DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE : CONFIRMATION :

Il est proposé au Conseil de confirmer l'ordonnance prise par Monsieur le Bourgmestre en date du 9 juillet2024 ayant pour objet de réglementer la vente de matelas sur le territoire de l'Entité de Saint-Ghislain.

37. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : GROUPE SCOLAIRE DE TERTRE - APPEL A CANDIDATS DIRECTEURS :

Il est proposé au Conseil de lancer un appel à candidatures à une fonction de direction pour le groupe scolaire de Tertre pour un emploi définitivement vacant, conformément aux dispositions du Décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.

38. TERRITOIRES DE LA MEMOIRE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2028 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat 2024-2028 établie entre la Ville et l'ASBL "Les Territoires de la Mémoire et à verser la somme de 593 EUR/an pendant la durée de ladite convention.

39. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

Huis clos

Notes de synthèse